

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUILLET 2025

Etaient présents :

Dominique PALLIER, Maire
Christine MICHALLET, 1^{ère} adjointe,
Alexandre COULLOMB, adjoint, *arrivé à 19h55*
Anne ROBERT, adjointe,
David HERNAN, adjoint,
Agnès VARNIEU, adjointe,
Jean BRUASSE, conseiller municipal,

Blandine VIGNON-DAVILLIER, conseillère municipale déléguée,
Laurent TARY, conseiller municipal,
Christine RIOUX, conseillère municipale,
Valérie DEGUILLAUME MILLAT, conseillère municipale déléguée
Sylvie COTTE, conseillère municipale,
Emilie SYLVESTRE, conseillère municipale déléguée,
Gérard TERMOZ-MASSON, conseiller municipal,

Absents excusés :

Julien TERMOZ-MASSON, adjoint,
Marcel BONNAT, conseiller municipal,

Céline MARTEL, conseillère municipale déléguée,

Procuration donnée :

Marcel BONNAT, Procuration à Gérard TERMOZ-MASSON,

Céline MARTEL, Procuration à Alexandre COULLOMB

Secrétaire de séance : Anne ROBERT.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 16 juin 2025 ;
- AFFAIRES COMMUNALES**
CULTURE 3. Décision modificative n°1 du budget principal 2025 ;
4. Organisation d'ateliers de dessin par la commune d'Apprieu pour la rentrée de septembre 2025 ;
- URBANISME ET ENVIRONNEMENT** 5. Acquisition de parcelles de terrain sur le site de l'Espace Naturel Sensible Etang de Côte Manin et de la Zone Humide du Rivier ;
6. Informations des décisions prises par le maire sur délégations de l'article L 2122-22 du CGCT ;
7. Questions diverses.

- Ouverture de la séance par Monsieur le maire à 19h38.

- Constatation du quorum atteint (seuil de 13 membres présents):

Nombre de membres présents	13
Nombre de membres excusés	3
Nombre de procurations	2

- Désignation d'un secrétaire de séance : le Conseil municipal désigne Anne ROBERT en tant que secrétaire de séance,

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 26 juin 2025.

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter au projet de procès-verbal soumis ce soir. Pas de demande formulée, Monsieur le maire passe au vote : le procès-verbal est approuvé par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2025 ;

Délibération n°2025-056

Classification : 7.1.2.2. DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur Monsieur le maire, Dominique PALLIER

OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le maire présente le projet de décision modificative n°1, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
IMPUTATION	INTITULE IMPUTATION-OBJET	DEPENSE	RECETTE
60623/011	ALIMENTATION (POUR JOURNEE PREVENTION SEPT 2025)	250,00	
60632/011	PLAQUE ARBRE CITOYEN	-350,00	
611/011	LOYER BORNE TACTICLE	4 000,00	
61351/011	LOCATIONS MOBILIERES	-8 000,00	
61358/011	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	21 884,00	
614/011	CHARGES DE COPROPRIETE	8 000,00	
61521/011	ENTRETIEN TERRAINS	350,00	
615228/011	ENTR, AUTRES BATIMENTS	-7 925,00	
6156/011	MAINTENANCE	8 500,00	
62268/011	AUTRES HONORAIRES	14 510,00	
6228/011	HONORAIRES	-3 000,00	
6237/011	PUBLICATION	50,00	
6238/011	PARUTION	1 560,00	
6558/65	AUTRES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	1 879,00	
65811/65	DROIT INFORMATIQUE	1 640,00	
65818/65	AUTRES REDEVANCES BREVET LICENCE	3 898,00	
023/023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	99 797,70	
73132/73	TAXE SUR LES PYLONES		2 995,00
73114/73	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX		3,00
73223/73	FONDS PEREQUATION DEPART. DROIT DE MUTATION		24 621,70
74111/74	DOTATION FORFAITAIRE		1 297,00
741121/74	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE		17 049,00
741127/74	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION		507,00
74833/74	COMPENSATION TF		17 129,00
7811/042	CORRECTION TROP AMORTIS		83 442,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		147 043.70€	147 043.70€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
IMPUTATION	INTITULE IMPUTATION-OBJET	DEPENSE	RECETTE
2031 SANS OP	ETUDE	-3 060,00	
2051/sans op	LOGICIEL	5 600,00	
21848 / 9018	MOBILIER	1 464,00	
21352/9076	FIN PORTAGE FONCIER EPFL	-77 296,40	
2151/sans op	TERRAINS DE VOIRIE	3 500,00	
28031/040	CORRECTION TROP AMORTIS	34 000,00	
28128/040	CORRECTION TROP AMORTIS	1 329,00	
281318/040	CORRECTION TROP AMORTIS	2 581,00	
281351/040	CORRECTION TROP AMORTIS	15 561,00	
281352/040	CORRECTION TROP AMORTIS	11 934,00	
28151/040	CORRECTION TROP AMORTIS	18 037,00	
2315/041	INTEGRATION ETUDE	11 820,00	
21314/041	INTEGRATION ETUDE	2 844,00	
2188/041	INTEGRATION ETUDE	5 820,00	
2151/041	INTEGRATION ETUDE	69 516,00	
021/021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		99 797,70
2031/041	INTEGRATION ETUDE		90 000,00

1641/16	EMPRUNT		-88 411,63
165/16	DEPOT ET CAUTIONNEMENT		2 263,53
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		103 649.60	103 649.60

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré à 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention, le Conseil municipal **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget principal 2025.

Synthèse des débats :

Arrivée d'Alexandre COULLOMB à 19h55.

Monsieur le maire présente le projet de décision modificative, la 1^{ère} de l'exercice budgétaire 2025.

Monsieur le maire précise les ajustements à faire et travaillés avec le SGC de Bourgoin-Jallieu et les services en matière d'amortissement et d'intégration d'anciennes études.

Monsieur le maire précise également que la commune va procéder à une étude sur la vidéoprotection dans l'objectif de renouveler le parc, et ce en lien avec le rapport fait par les services de la gendarmerie. Dans le même temps, la commune va se doter d'un nouveau logiciel métier pour la police municipale ainsi qu'un outil de PV géolocalisé.

Alexandre COULLOMB explique que les crédits prévus pour la fin du portage foncier de l'EPFL du Dauphiné pour l'ancienne usine Couturier sont à annuler et ce compte tenu que l'EPFL se charge aujourd'hui de vendre les terrains. La commune d'Apprieu devrait se voir reverser un solde entre les dépenses et le produit de la vente des terrains.

Monsieur le maire indique que les annulations de dépenses ainsi travaillées et des recettes à venir vont dans le sens de l'annulation de l'emprunt inscrit en recette au budget 2025 d'environ 520 000€. Au vu du planning de la réalisation des ventes, la commune d'Apprieu devra certainement prévoir d'emprunter sur la fin de l'année. Mais tout sera fait pour éviter cet emprunt et ainsi conserver les marges de manœuvre pour emprunter pour les travaux de l'école élémentaire.

Jean BRUASSE demande où en sont les travaux pour le Pont du Châtelard. **Monsieur le maire** indique que la commune de Saint Blaise du Buis a donné son accord pour participer aux dépenses pour le pont. Il reste un dossier Loi sur l'Eau à monter avant de lancer la consultation pour effectuer les travaux. **Christine RIOUX** demande quel est le planning. **David HERNAN** précise qu'il est difficile de donner une date précise ceci dépendant du dossier Loi sur l'Eau mais la commune se projette plutôt sur la fin 2026- début 2027, d'autant que les travaux doivent se faire en hiver.

ORGANISATION D'ATELIERS DE DESSIN PAR LA COMMUNE D'APPRIEU POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2025 ;

Délibération n°2025-057

Classification : 8.9. CULTURE

Rapporteur Christine MICHALLET, 1^{ère} adjointe en charge de la Culture

OBJET : RECONDUCTION DES ATELIERS DE DESSIN ET DE PEINTURE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR, DE LA TARIFICATION DES ATELIERS DE DESSIN ET DE PEINTURE, DE LA FICHE D'INSCRIPTION POUR LES BENEFICIAIRES

Christine MICHALLET, 1^{ère} adjointe en charge de la Culture, fait part de l'engouement naissant autour des ateliers de dessins, mis en place l'année dernière au 1^{er} octobre 2024.

Cette action culturelle communale a trouvé son public. Les membres du groupe d'Art'Priou (habitants bénévoles) ont souhaité relancer pour 2025-2026 les ateliers en plus des autres propositions culturelles déjà engagées : *expositions, salon des Carnétistes, médiations scolaires avec les exposants.*

Trois habitants souhaitent s'engager dans cette dynamique :

- Une habitante portant un atelier par son association : les Ateliers d'ANLOR avec un salariat associatif,
- Une habitante disponible pour encadrer un atelier porté par la Commune avec une association porteuse du financement communal-Profession Sport 38-,
- Un habitant disponible pour encadrer un atelier de manière bénévole.

Les trois habitants avec des statuts différents proposeraient trois ateliers de deux heures de manière hebdomadaire sur les salles communales.

Christine MICHALLET propose de reconduire l'organisation de l'année 2024-2025 pour 2025-2026 :

- Une gratuité pour un atelier animé par un bénévole d'Art'priou
- Une tarification pour un atelier animé par une habitante par le biais d'une facturation individuelle, soit à l'année, soit au trimestre, dans la limite des places disponibles,

Christine MICHALLET, 1ère Adjointe à la Culture propose une tarification unique :

- De 160 euros pour l'année 2025/2026, tarif dû pour une année sans possibilité de remboursement,
- Au trimestre, en cas d'inscription en cours d'année, pour 55 euros.

Christine MICHALLET propose la lecture du projet de règlement intérieur des ateliers de dessin et de peinture.

Les ateliers se dérouleront du 1^{er} octobre 2025 au 30 juin 2026.

Considérant que les ateliers puissent correspondre aux attentes des axes de politique culturelle municipale,
Considérant la validation en amont des membres de la commission Culture de la tarification des ateliers, du Règlement Intérieur, et de la fiche d'inscription 2025-2026.

Après en avoir délibéré, par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les tarifications proposées,
- **VALIDE** le Règlement Intérieur, et la fiche d'inscription,
- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Synthèse des débats :

Monsieur le maire demande le nombre de participants aux ateliers. **Christine MICHALLET** explique qu'il y a un atelier à 12 personnes (complet) et un atelier à 5 personnes car la salle est plus petite. Les inscriptions se feront au Forum des Associations le 5 septembre et ensuite en mairie.

Monsieur le maire trouve cette action très intéressante surtout avec les enfants qui exposent. **Christine MICHALLET** précise que la prochaine exposition d'Art'Priou est organisée autour des productions des participants aux ateliers.

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN SUR LE SITE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE ETANG DE COTE MANIN ET DE LA ZONE HUMIDE DU RIVIER ;

Délibération n°2025-058 et n°2025-059

Classification : 3.1.1. ACQUISITIONS INF A 180 000€ HT

Rapporteur Alexandre COULLOMB, 2^{ème} adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement

OBJET : ESPACE NATUREL SENSIBLE DE L'ETANG DE COTE MANIN ET DE LA ZONE HUMIDE DU RIVIER : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AL N°324 ET AL N°327.

Alexandre COULLOMB explique que le site actuel de l'Espace Sensible Naturel (ENS) de l'étang de Côte Manin et de la Zone Humide du Rivier est aujourd'hui géré par deux communes : Saint Blaise du Buis, historiquement et Apprieu depuis 2012.

En effet, l'E.N.S avait obtenu la labellisation « Espace Naturel Sensible » par le Département de l'Isère en novembre 2003. La démarche avait été initiée par l'Association Communale de Chasse Agrée de Saint-Blaise-du-Buis qui, dès 2003, décida de réhabiliter ce site naturel avec l'accord de la commune. Après les travaux entrepris par l'ACCA, et avec le soutien du Département, la commune de Saint Blaise du Buis devenait propriétaire de la parcelle où se situe l'étang en 2005. Elle a alors lancé la réalisation d'un Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) de l'E.N.S.

Au moment de sa création, cet E.N.S. présentait un périmètre beaucoup plus restreint. Deux extensions de ce périmètre ont eu lieu en 2008 et en 2012 pour aboutir au périmètre actuel. La commune d'Apprieu avait initié de labelliser les espaces naturels bordant la Fure et autour de l'étang, dans un objectif de préservation globale du site et de protection de la trame bleue.

La commune d'Apprieu avait pu ainsi porter sa maîtrise foncière à près de 20%, grâce à la signature de conventions d'usage.

Dans le cadre du renouvellement du prochain Plan de Préservation et d'Interprétation, les deux communes ont travaillé afin d'augmenter la maîtrise foncière sur le site, essentiellement sur la commune d'Apprieu. L'objectif de 50% a été fixé.

Ainsi, Alexandre COULLOMB, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement et Céline MARTEL, conseillère municipale déléguée en charge de l'Environnement, pour la commune d'Apprieu, ont reçu en mairie un certain nombre de propriétaires.

L'un des propriétaires a donné son accord à la vente de ses parcelles cadastrées section AL n°324 et AL n° 327, d'une superficie totale de 22 450m², pour le prix de 3816.50€ TTC.



Alexandre COULLOMB propose d'autoriser Monsieur le maire à signer la vente.

Après avoir entendu l'exposé d'Alexandre COULLOMB, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement, par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées section cadastrées section AL n°324 et AL n° 327, d'une superficie totale de 22 450m², pour le prix de 3 816.50€ TTC.
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer l'acte à intervenir en une étude notariale à définir ultérieurement avec le propriétaire ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

OBJET : ESPACE NATUREL SENSIBLE DE L'ETANG DE COTE MANIN ET DE LA ZONE HUMIDE DU RIVIER : SOLLICITATION DE L'AIDE DU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AL N°324 ET AL N°327.

Alexandre COULLOMB explique que dans le cadre de la gestion de l'Espace Naturel Sensible de l'Etang de Côte Manin et de la Zone Humide du Rivier, le Département de l'Isère apporte son concours financier aux actions entreprises par les communes : acquisitions de parcelles, études, actions de sensibilisation, actions de terrains...

Alexandre COULLOMB propose de solliciter l'aide du Département dans le cadre de l'action d'acquisition des deux parcelles cadastrées AL n°324 et n°327 et ce afin d'augmenter la maîtrise foncière du site. L'aide du Département est sollicitée pour un montant total de 3 816.50 € y compris les frais notariés à venir.

Après avoir entendu l'exposé d'Alexandre COULLOMB, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement, par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION des membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** l'aide du Département de l'Isère au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles, sur une dépense subventionnable totale du prix de vente de 3 816.50€ augmentée des frais d'actes notariés, estimés à 460€, soit un total de 4 276.50€

Synthèse des débats :

Alexandre COULLOMB explique que cette action est en lien avec les objectifs de la politique Espaces naturels Sensibles, pour laquelle le Département de l'Isère conditionne son aide financière à la maîtrise foncière d'au moins 50% du site. La commune d'Apprieu était en retard mais avec le travail des élus sur le sujet, entre les conventions d'usage et les acquisitions, la commune d'APPRIEU devrait maîtriser près de 80% du site, avec de nouvelles négociations à venir.

Alexandre COULLOMB précise que les crédits sont prévus au budget 2025.

Monsieur le maire précise que l'ACCA d'Apprieu intervient actuellement sur l'Espace naturel pour nettoyer, débroussailler et couper les arbres morts. Il invite les élus à aller voir et il apprécie le fait que les promeneurs voient les chasseurs autrement, échantent avec eux et s'intéressent à la faune locale.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS,

NATURE DE LA DELEGATION	N°	DATE	OBJET DE LA DECISION DU MAIRE
alinéa 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, »	2025-030	26/06/2025	DECIDE de retenir : L'offre de la Ste TRANSALP (Siret n°30129516800019-38470 L'ALBENC) pour la fourniture et la pose du mobilier pour 31 372.30€ HT. L'offre de la Ste Clôtures PIOTIN (SIRETn°390237832-38690 OYEU) pour la fourniture et la pose d'un pareballon pour 9 760€ HT.
alinéa 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, »	2025-031	30/06/2025	DECIDE d'attribuer la prestation de travaux de rénovation des fenêtres (côté SUD) de la Mairie, à l'entreprise SFPeinture, Monsieur Florian SANCHEZ-LAFAURIE, (SIRET du siège social : 853 766 624 00011 / 148 Route de Chartreuse – 38850 CHIRENS), pour un montant total de 5.370,00 € HT.

Synthèse des débats :

Anne ROBERT explique que l'extension de l'aire de jeux au complexe sportif a été pensée comme un lieu intergénérationnel, en y installant des modules pour tout âge.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe :

- Le 13 juillet a été bien maîtrisé avec un peu de monde, et ce même du fait de la concurrence avec d'autres manifestations dans d'autres communes. Les enjeux étaient posés sur le gardiennage et la sécurité de la manifestation. Blandine VIGNON-DAVILLIER explique que à la suite de l'averse, le DJ a replié la sono ce qui a écourté la soirée. De plus, des repas invendus le soir même ont pu être proposés le lendemain, et tout a été vendu. Monsieur le maire remercie le prestataire qui a préparé des repas de qualité, l'artificier très professionnel et il remercie tout spécialement l'ensemble des bénévoles du Comité des fêtes pour l'organisation de la manifestation. Jean BRUASSE invite à réfléchir sur la question du stationnement sur les rues à proximité du complexe sportif : organiser un sens de déplacement autour du complexe serait le bienvenu : instaurer un sens unique pour la route du Rivier, par la rue du Jacquin et la rue du Tram. Cela pourrait avoir peut-être comme effet positif de rendre les trottoirs aux piétons. Christine RIOUX propose de mettre en place des panneaux pour indiquer les zones de stationnement.
- Les travaux pour l'opération de logements LE TEMPORA, face à la place Buissière vont démarrer. Le projet de 2012 débutera par les 1ers travaux en octobre 2025. Le promoteur a enfin pu obtenir un nombre suffisant de réservations, dont beaucoup d'appelants. Monsieur le maire a demandé au promoteur d'organiser une réunion publique pour informer la population. Monsieur le maire explique que le projet n'a pas bougé depuis 2012 et qu'il s'inquiétait que les appelants soient mal ou pas informés. Jean BRUASSE pense qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir sur ce point et ce compte tenu de la présence du panneau annonçant le projet sur le terrain. Anne ROBERT demande si une date de réunion a été fixée. Non, pas à ce jour. Christine RIOUX propose de distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres. Jean BRUASSE pense que ce n'est pas aux élus de faire la distribution pour un projet privé. David HERNAN pense que les appelants sont bien informés car sur les 12 ventes, 11 appelants ont acheté.
- Durant les congés de Monsieur le maire, c'est Anne ROBERT qui assurera la permanence.
- Au mois de septembre, un nouvel organigramme de la collectivité sera présenté, comme vu en bureau municipal et ce faisant suite aux récentes mobilités et départs d'agents.
- Rappel du Forum des Associations le vendredi 5 septembre 2025 à l'espace Paul CROCE dès 17h00.
- Il remercie Valérie MILLAT-DEGUILLAUME pour la dernière gazette.

Blandine VIGNON-DAVILLIER tient à remercier les agents du service technique, mobilisés et concernés pour l'organisation du 13 juillet et notamment l'agent d'astreinte. Le repas des bénévoles du Comité des Fêtes est organisé le 7 septembre à la salle des fêtes.

Anne ROBERT propose de réfléchir à augmenter le prochain budget pour l'action Journée Prévention, permettant ainsi d'ajouter des prestations autour de la sécurité routière (proposition autour de 800 € HT sur le sujet de la ceinture de sécurité par exemple). La prochaine Journée est organisée le 27 septembre 2025 de 14h00 à 18h00 avec des stands sur le numérique, le harcèlement, la vie domestique, la santé...

Sylvie COTTE demande où en est le dossier de rétrocession des voiries de Bonpertuis. David HERNAN part du constat que beaucoup d'habitants de Bonpertuis méconnaissent le statut des voies. Elles sont privées appartenant ainsi à beaucoup de propriétaires. Le calendrier pour ce type d'action est long : les propriétaires doivent constituer un syndicat et mettre à niveau l'ensemble des réseaux. Monsieur le maire explique également que la commune d'Apprieu n'intervient pas sur la maintenance des arbres présents dans le quartier, qui sont du ressort de leurs propriétaires. La commune d'Apprieu ne peut intervenir que dans un cadre restreint (sécurité) et selon une procédure spécifique.

Christine RIOUX intervient sur plusieurs points :

- Elle propose d'améliorer le système d'analyse des offres du présent marché de restauration en liaison froide. Alors que les critères d'analyse des offres avaient été validés par la commission des Affaires scolaires, à laquelle elle a assisté, elle regrette que le critère du prix (30%) ne compte pas plus dans l'analyse du présent marché et que la formule de pondération n'a pas été expliquée. Avec la formule de pondération du prix, elle a observé que le prix a compté pour 3% dans le choix du prestataire et que ce même prestataire avec le prix proposé avait toute latitude d'améliorer la qualité de la prestation du repas proposé au détriment des autres concurrents. Et elle souligne que la commission n'a pas pu bien analyser l'offre de l'ensemble des prestataires, certainement que des éléments de réponse se trouvaient hors du mémoire technique (ex sur la question l'huile de palme). Elle souhaite mettre à profit sa vraie expérience des marchés publics pour en améliorer l'utilisation au sein de la collectivité. Monsieur le maire explique qu'il s'agit de sa position personnelle. Que les critères et le mode d'analyse ont été respectés. Qu'étant membre de la commission des Affaires Scolaires et ayant une expérience en marché public, elle aurait pu réagir à ce moment-là, et faire bénéficier la collectivité de ses observations. La commune a fait le vrai choix de la qualité du repas en l'opposant à la recherche du moindre coût. Aujourd'hui, fournir à Christine RIOUX les éléments qu'elle souhaite obtenir ne sera pas possible, à savoir que ne sont communicables que les mentions qui concernent l'attributaire à l'exception de celles couvertes par le secret industriel et commercial. En revanche les mentions qui se rapportent aux autres candidats ne sont pas communicables (sauf au demandeur lui-même). Monsieur le maire ne souhaite pas refaire l'analyse des marchés en conseil municipal et précise que la commission MAPA est souveraine. Christine RIOUX s'étonne du prix actuel du repas fourni par rapport à celui d'il y a 3 ans et ne souhaite pas que l'actuelle entreprise s'installe. Après étude du marché, le prix de repas est celui du marché actuel. Pour Agnès VARNIEU, il y a trois ans, le marché de restauration était moins enclin à l'inflation du coût des matières premières et le prix actuel est celui pratiqué dans beaucoup de collectivités. Jean BRUASSE demande pourquoi ce sujet est évoqué en conseil municipal. Christine RIOUX explique qu'elle n'a pas eu accès à tous les documents. Monsieur le maire réexplique que les documents ne sont pas tous communicables et qu'elle devrait le savoir. Christine RIOUX adressera un mail pour des pistes d'amélioration.
- Elle souhaite avoir, comme en bureau municipal, une présentation du projet de la zone commerciale de Bièvre Est, en réunion publique. En tant que membre de commissions à Bièvre Est, elle n'a pas eu accès à toutes les informations.
- Elle souhaite avoir le retour des comptages routiers faits par la commune. David HERNAN répond qu'ils seront communiqués dans quelques semaines par le bureau d'études, voire début septembre 2025.
- Elle souhaite que la commune d'Apprieu écrive un courrier de rappel aux propriétaires pour qu'ils puissent terminer le crépi de leurs façades ou de leur mur de clôture ou bien mettre le policier municipal au cœur de ce sujet. Anne ROBERT demande de combien de murs il est question. Alexandre COULLOMB explique que ce sujet a été discuté en commission et que les pétitionnaires en question se sanctionnent eux même car ils perdent en étanchéité.
- Elle demande si le problème de créneau d'occupation de l'Envol du volley club a été résolu. Monsieur le maire a rendez-vous avec le club le 18 juillet prochain. Il trouve que le message posté par le club est très sévère à l'encontre de la mairie. Le club avait été convié à une réunion spécifique pour l'utilisation de l'Envol avec les autres clubs concernés ; tous ont répondu présents. Pour le club de volley, la date ne convenait pas. Le résultat des négociations avait été envoyé et seul le club de volley a réagi. Christine RIOUX a demandé comment se sont déroulées les discussions. Est-ce que les autres créneaux des associations posaient des problèmes ? Il fallait répondre aux sollicitations d'autres clubs extérieurs de la commune, notamment de Colombe et de Chabons qui vont démarrer les travaux de leurs gymnases en même temps. Monsieur le maire souhaite aider la commune de Colombe pour la section Badminton, car la commune avait accueilli la section Gym de l'Avant-garde d'Apprieu alors que la commune refaisait le gymnase. Pour Monsieur le maire, il y a une telle demande, ce qui est positif, qu'il faudrait construire un 3^{ème} gymnase pour pouvoir répondre à l'ensemble des

sollicitations et accompagner le développement des clubs, ce qui n'est pas réalisable. Il faut donc que les associations s'accordent entre elles et trouvent des compromis, y compris avec d'autres communes. Monsieur le maire souhaite l'apaisement au sujet du volley et trouver des solutions réalistes. Pour Christine RIOUX il faut trouver un équilibre entre toutes les associations. Monsieur le maire est d'accord, et il peut affirmer que les associations utilisatrices de l'Envol ont presque toutes le même nombre d'heures, environ 18h par semaine. Christine RIOUX pose la question de l'ouverture de l'Envol jusqu'à 1 heure du matin en semaine, est-ce adapté et demandé ? Oui, pour le volley, notamment dans le cadre des matchs UFOLEP. Beaucoup d'élus ont marqué leurs agacements à la réaction du Volley Club. Ils trouvent que le club a été injuste et souhaitent avoir un droit de réponse. Les dirigeants auraient pu venir en réunion et régler cette question au bon moment. Jean BRUASSE dit avoir assisté à l'autre réunion pour les autres salles avec l'ensemble des autres associations et que tout s'était bien passé, avec beaucoup de discussions et de compromis trouvés par les utilisateurs. Monsieur le maire discutera avec les clubs de volley, de basket, de Hand et de football pour trouver une solution.

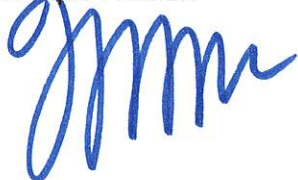
Emilie SYLVESTRE informe de l'avancement du projet de travaux de l'école élémentaire. L'Avant-Projet Définitif est en cours. En raison d'une estimation budgétaire supérieure à l'enveloppe initial, des arbitrages ont dû avoir lieu en phase d'Avant-Projet Sommaire. Ces arbitrages ont entraîné un décalage d'un mois sur le planning initial. Malgré les congés d'été, la dernière réunion avec l'architecte le 9 juillet a permis aux utilisateurs de valider les dernières modifications des plans intérieurs. L'ensemble des personnes associées (Enseignants, représentants des parents d'élèves et agents communaux) est satisfait du projet et de la prise en compte de leurs demandes. De plus, même si depuis le début du projet un travail a été mené sur le confort d'été, la commune a souhaité, avec l'épisode dernier de canicule, faire travailler le bureau fluide sur des hypothèses plus défavorables. L'objectif est de présenter le projet en Conseil municipal du mois de septembre 2025 et de déposer la demande de permis de construire fin septembre. Une première proposition d'aménagement des espaces extérieurs a été présentée en réunion le 9 juillet. Le chiffrage est loin du prévisionnel. Christine RIOUX propose de phaser le projet. Emilie SYLVESTRE pense que c'est une des pistes possibles mais également le fait de réaliser des travaux en régie ou de choisir des revêtements moins coûteux. Une réunion est prévue avec le Monsieur le Sous-préfet le 21 juillet pour envisager les pistes de financements, en plus de celles travaillées avec le Département et la Région, la CAF.

Christine MICHALLET rappelle que le 7 septembre aura lieu la Balade Croquis, sous le préau de la mairie ; le 12 septembre, sera organisé le vernissage de la prochaine exposition et rappelle que la médiathèque la Sirène sera fermée tout le mois d'août. Rappel du spectacle programmé pour le 4 octobre : les colporteurs de rêves, spectacle ouvert à tous.

David HERNAN informe que les travaux de sécurisation, d'élagage et d'évacuation du camping-car brûlé de la Sainte Vierge sont terminés. La voirie est réouverte.

Séance levée à 21h48.

Le maire
Dominique PALLIER



La secrétaire de séance
Anne ROBERT

